

Droit, communication, médecine, banque-assurance : des métiers qualifiés qui se féminisent

700 000 Bretonnes sont actives (en emploi ou au chômage) en 2012, soit 69,5 % des femmes âgées de 15 à 64 ans. Elles étaient 47 % en 1968. Globalement plus actives qu'au niveau national entre 25 et 54 ans, elles le sont moins entre 15 et 24 ans car plus souvent en études.

Parmi les 620 000 femmes qui occupent un emploi, 80 % se concentrent dans seulement 28 métiers (sur les 87 que compte la nomenclature des familles professionnelles). L'éventail des métiers exercés par les femmes est plus réduit que celui des hommes. Les femmes sont très majoritaires dans les métiers des services à la personne, de la santé (aides-soignantes et infirmières, sages-femmes) ou dans les emplois de secrétaires. Elles sont en revanche peu présentes dans les métiers du bâtiment, du transport ou de la sécurité.

En Bretagne, la part des femmes dans les emplois (taux de féminisation) est de 47,9 %. Mais cette proportion varie de façon importante selon les métiers (de 2 à 99 %). Ainsi, 25 métiers sont à dominance féminine, principalement dans les services. Les métiers à dominance masculine sont plutôt dans l'industrie, le reste des professions étant mixtes.

En 5 ans, entre 2007 et 2012, le taux de féminisation a augmenté, notamment sur des métiers qualifiés. Selon les métiers, plusieurs mécanismes sont en œuvre :

- Pour les professionnels de la communication et de l'information, le taux de féminisation a progressé de 9 points, passant de 53 % à 62 %. Cette évolution résulte d'un essor de ce métier qui n'a bénéficié qu'aux femmes (le nombre d'emploi des femmes a augmenté de 22 % pour un effectif d'hommes stable). C'est aussi le cas pour les femmes qui ont investi un métier plutôt masculin comme les cadres commerciaux et technico-commerciaux, dont le taux augmente de 4 points et atteint 26 % ainsi que pour les ingénieurs et cadres de l'industrie.
- Pour les professionnels du droit, l'emploi des femmes a beaucoup plus progressé que celui des hommes. Le taux de féminisation est ainsi passé de 42 % à 51 % entre 2007 et 2012. C'est aussi le cas des techniciens et agents de maîtrise des industries de process dont le taux de féminisation progresse de 5 points, passant de 20 à 25 %.
- Pour les cadres de la banque et des assurances, l'augmentation du taux de féminisation provient à la fois d'un départ des hommes et d'une arrivée de femmes. Le taux se situe à 39 % (+ 5 points).
- Pour les médecins, le taux de féminisation a également progressé, passant de 46 % à 51 % par un effet générationnel. Les jeunes générations de médecins étant beaucoup plus féminines. Cet effet générationnel fait également évoluer les taux de féminisation des personnels d'études et de recherche, des professionnels de l'action sociale et de l'orientation, des enseignants et des cadres des services administratifs et financiers.
- Enfin, pour les artisans, l'augmentation du taux de féminisation vient essentiellement d'un recul de l'emploi des hommes.

À l'opposé, des métiers voient leur taux de féminisation diminuer. Ce sont des métiers peu qualifiés comme les ouvriers non qualifiés de la manutention, de la mécanique, des industries de process et du travail du bois et de l'ameublement.

À l'exception des ingénieurs de l'informatique et des ouvriers du bois et de l'ameublement, les métiers pour lesquels le taux de féminisation diminue sont souvent en déclin et l'emploi féminin y recule davantage que l'emploi masculin. Pour certains de ces métiers, un effet générationnel existe aussi mais dans l'autre sens, les jeunes générations étant plus masculines. Il s'agit des agriculteurs, des ouvriers non qualifiés des industries de process et de la manutention, des bouchers, charcutiers et boulangers.

Les différences de salaire entre femmes et hommes persistent pour l'ensemble des métiers. À condition d'emploi, qualification, type d'entreprise et localisation géographique identiques, l'écart de salaire entre femmes et hommes était de 9 % en défaveur des femmes en 2011.

Merci de bien vouloir informer le public de la sortie de cette publication qui est téléchargeable gratuitement sur internet à partir du 7 mars 2016 à 12h00 : www.insee.fr Publications et services Les collections régionales Bretagne Insee Analyses Bretagne n° 35.
Pour toutes demandes d'interviews, graphiques, informations complémentaires concernant l'étude, veuillez contacter Geneviève Riézu - 02 99 29 33 95 - communication-bretagne@insee.fr